

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LES-COLONS**

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
la salle de la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK Maire.

Présents : Mmes Morgane FORTIN et Marie-Thérèse REUILLE et MM Julien MERSCHILTZ,
Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Absente excusée : Mme Hélène VAN DER HEIJDEN (pouvoir à M. Patrice WAHLEN).

M. Julien MERSCHILTZ a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Date de convocation : 21 novembre 2022
Date d'affichage : 21 novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de Conseillers ayant pris part à la délibération : 9

Arrivée le

16 DEC. 2022

**Objet : Demande d'avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de
Saint-Bris-le-Vieux, délibération n° 2022/NOV/005 :**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté
d'Agglomération de l'Auxerrois a arrêté en date du 29 septembre 2022 le projet de Plan Local
d'Urbanisme de la Commune de Saint-Bris-le-Vieux.

Conformément à l'article L153-16, L.153-17 et R. 153-4 du Code de l'Urbanisme nous
devons donner notre avis sur ce dossier avant le 7 février 2023.

Après s'être renseigné sur la position des membres du Conseil Municipal de la Commune de
Saint-Bris-le-Vieux qui a donné son accord.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres
présents et représentés :

Emettent un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme, le Maire

Mme Françoise DOLOZILEK

